

---

---

**CESER** : **5 décembre 2016**  
**Intervention n°** : **05**  
**Document** : **Orientations budgétaires**  
**Orateur** : **Emmanuel Thauhier**

---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Le document d'orientations budgétaires qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une démarche pluriannuelle assumée. Les nouvelles attributions dévolues au Conseil régional dans de multiples domaines et le cadre budgétaire tout à la fois contraint et ambitieux rendent nécessaire cette projection. Nous en saluons la clarté et la qualité.

Dans ce cadre de construction des politiques publiques en évolution constante, la réaffirmation des priorités régionales sur l'emploi, le développement économique et l'équilibre territorial est indispensable et rejoint ce que nous avons toujours défendu. Ces priorités doivent servir de fil conducteur à l'action publique régionale dans ses trois principaux blocs de compétences et dans l'élaboration des trois schémas structurant son action. La collectivité doit maintenant s'attacher à concrétiser ces priorités dans les territoires et éviter le risque de se cantonner à une approche stratégique trop éloignée des projets et des attentes des acteurs de terrain.

Pour les membres du collège 1, ces orientations budgétaires appellent deux remarques générales :

- Un avis favorable de notre part au souhait de la Région de maintenir son investissement, de l'ordre de 2,6 Milliards sur la période 2016-2021, pour lequel des précisions par projets seraient toutefois nécessaires. Nous notons cependant avec satisfaction la priorité donnée aux actions de développement économique. Cela est somme toute logique, au vu des compétences régionales et du panier de ressources finançant son action. La CVAE ou la future part de TVA sont en effet étroitement liée à la dynamique économique régionale qu'il est essentiel de favoriser. Restons cependant vigilant aux alertes qui nous sont adressées, qu'il s'agisse du travail de l'agence Fitch Ratings ou des seuils de capacité de désendettement exigés par la Banque Européenne d'Investissement.
  
- En corollaire, notre vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Compte-tenu des transferts de personnels lié aux évolutions de compétences, aux créations de postes ex-nihilo notamment dans le développement économique et des mesures d'ordre national sur la politique salariale, la

masse salariale ne peut qu'augmenter. Nous souhaiterions savoir quels sont les postes de dépense concernés par des baisses de crédits pour atteindre l'objectif de - 0,75%. Nous espérons que cette diminution ne se fait pas au détriment des concours budgétaires apportés aux partenaires engagés en faveur du développement économique.

Enfin, nous devons noter que la réflexion à horizon 2021 entraîne cependant une perte de visibilité et de précision sur l'exercice à venir. Il manque ici, à notre sens, un premier travail de hiérarchisation et d'identification des actions – notamment les nouveaux projets – qui seront initiés en 2017.

Je vous remercie de votre attention.